



Point 7(d) de l'ordre du jour

CX/PR 19/51/9
Février 2019

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES**

Cinquante et unième Session

Macao RAS, République populaire de Chine, 8-13 avril 2019

TABLEAUX PROPOSÉS SUR LES EXEMPLES DE PRODUITS REPRÉSENTATIFS POUR LES GROUPES DE PRODUITS DANS LES DIFFÉRENTS TYPES DANS LA CLASSE C – PRODUITS PRIMAIRES DESTINÉS À L'ALIMENTATION ANIMALE ET CLASSE D – PRODUITS ALIMENTAIRES TRANSFORMÉS D'ORIGINE VÉGÉTALE

(Pour inclusion dans les *Principes et directives relatifs à la sélection de produits représentatifs en vue de l'extrapolation de limites maximales de résidus pour les pesticides pour certains groupes de produits* (CXG 84-2012))

(À L'ÉTAPE 3)

(Préparé par le groupe de travail électronique présidé par les États-Unis d'Amérique et co-présidé par les Pays-Bas)

Les membres ainsi que les observateurs du Codex souhaitant soumettre des observations à l'étape 3 sur les produits représentatifs pour la classe révisée C et D devraient agir comme cela est indiqué dans CL 2019/03-PR.

Les lettres circulaires sont disponibles sur la page Internet Codex /Lettres circulaires :

<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/en>

Ce document sera lu conjointement avec les documents de travail pertinents et les lettres circulaires sous les points 7(a-c) de l'ordre du jour.

GÉNÉRALITÉS

1. Voir CX/PR 19/51/6, paragraphes 1-5.
2. La pratique adoptée par le CCPR dans la révision de la classification est de maintenir la révision des groupes de produits (par ex. groupes des produits de fruits, groupes de produits des légumes, etc.) dans l'attente de la compilation finale des groupes de produits affiliés ainsi que des tableaux correspondants sur les exemples de produits représentatifs pour inclusion dans la classification des produits de consommation humaine et animale. (CAC/MISC 4-1993) et Les Principes et orientations pour la sélection de produits représentatifs en vue de l'extrapolation de limites maximales de résidus de pesticides pour les Groupes de produits (CAC/GL 84-2012) respectivement.¹
3. Le groupe de travail électronique (GTE) sur la révision de la Classification a proposé les exemples suivants pour la sélection des produits représentatifs pour la Classe C – Produits primaires destinés à la consommation animale et la Classe D – Produits alimentaires transformés d'origine végétale) basés sur (i) le mandat de référence² (TOR) est accepté par le CCPR50 pour la révision des deux classes ; et (ii) la discussion, les conclusions et recommandations fournies sans les points 7(a-c) de l'ordre du jour.

CONCLUSIONS

4. L'Annexe I comprend les exemples proposés pour la sélection des produits représentatifs pour les groupes et les sous-groupes pour la Classe C, Type 11.
5. L'Annexe II comprend les exemples proposés pour la sélection des produits représentatifs pour les groupes et les sous-groupes pour la Classe D.
6. Il n'était pas possible d'établir des produits représentatifs pour tous les groupes / sous-groupes dans les différents types à la suite de la diversité des produits dans divers groupes/sous-groupes.

RECOMMANDATIONS

7. CCPR est invité à examiner les propositions pour les exemples des produits représentatifs pour la classe révisée C (Annexe I) et la Classe D (Annexe II). Un tel examen devrait prendre en compte les conclusions et les recommandations en relation à la révision de ces classes et les propositions pour le transfert des produits transformés de la Classe D à la Classe C dans les documents de travail pertinents sous les points 7(a-c) de l'ordre du jour ainsi que les observations soumises par les membres du Codex en réponse aux lettres circulaires correspondantes.

¹ ALINORM 10/33/24, para. 96, ALINORM 07/30/24 par. 150

² REP18/PR, par. 129 (points i - iv)

ANNEXE I**Tableau 7 Exemples de la sélection des produits représentatifs****Classe C, Type 11 Produits primaires destinés à la consommation animale****(comprend des légumineuses fourragères, des grains céréaliers et graminées (y compris les pseudo-céréales) destinés à l'alimentation animale) et divers aliments pour animaux)**

Groupe Codex/Sous-groupe	Exemples de produits représentatifs ¹⁾	Extrapolation aux produits suivants
Groupe 050 Aliments pour animaux à base de légumes	2)	
Sous-groupe 050A Produits à base de légumineuses fourragères à teneur élevée en eau (fourrage vert)	Fève, Fourrage et Pois, tiges	<u>Produits à base de légumineuses fourragères à teneur élevée en eau (fourrage) (AL 3300)</u> : Sainfoin, fourrage; Fève, fourrage (<i>Phaseolus</i> spp.); Fève, fourrage (<i>Vigna</i> spp.); Acacia Berlandier, fourrage; Luzerne lupuline, fourrage Acacia noir, fourrage; Dolique, fourrage; Pois chiche, fourrage; Trèfle, fourrage; Pois à vache, fourrage; Mimosa de Farnèse, fourrage; Kudzu, fourrage; Faux indigotier, fourrage; Faux indigotier, fourrage; Leucaena, fourrage; Lupin, fourrage; Pois, tiges; Arachide, fourrage; Dalée velue mauve, fourrage; Chamaecrista rotundifolia, fourrage; Sainfoin, fourrage; Sesbania, fourrage; Fève de soja, fourrage; Vachellia nilotica, fourrage Arachide, fourrage; Gesse, lait
Sous-groupe 050B Produits à base de légumineuses fourragères à teneur faible en eau (foin)	Haricot velouté et Pois, fourrage	<u>Produits à base de légumineuses fourragères à teneur faible en eau (foin)(AL 3301)</u> Fourrage de luzerne, hay; Bean, hay (<i>Phaseolus</i> spp.); Fève, fourrage (<i>Vigna</i> spp.); Haricots , goa, fourrage; Haricots , lablab, fourrage; Haricot velouté, fourrage; centurion, fourrage; Pois chiche, fourrage; Trèfle, fourrage; Pois à vache, fourrage; Crotalaria, fourrage; Guar, fourrage; Horse gram, fourrage; haricot sabre, fourrage; Pois, fourrage; Pois d'angole, fourrage; Pois, sud, fourrage; Arachide, fourrage; Arachide pérenne, fourrage; Dalée velue mauve, fourrage; Sainfoin, fourrage; Fève de soja, fourrage; Trèfle, fourrage; Vesce, fourrage
Sous-groupe 050C Produits transformés (comme l'ensilage, la farine, les enveloppes)	2)	
Groupe 051 Grains céréaliers et graminées (y compris les pseudo-céréales) destinés à l'alimentation animale	Tout produit de forage du sous-groupe 051A et tout produit à base de foin ou paille du sous-groupe 051B	<u>Grains céréaliers et graminées (y compris les pseudo-céréales) destinés à l'alimentation animale</u> : Amaranthe, fourrage; Amaranthe, foin; Avoine, (fourrage); Orge, paille; farine de sarrasin, fourrage; Farine de sarrasin, fourrage; Alpiste roseau, annuel, fourrage; Alpiste roseau, annuel, paille; Digitale, fourrage; Digitale, paille; Mais, fourrage; Mais, paille; Millet, fourrage; Millet, foin; Millet, paille; Avoine, fourrage; Avoine, foin; Avoine, paille; Pangula, foin; Pop corn, canne; Riz, fourrage; Riz, paille; Seigle, fourrage; Seigle, ensilage; Seigle, paille; Ivraie Italien, fourrage; Ivraie Italien, paille; Sorgho, forage; Sorgho, foin; Sorgho, Canne; Maïs doux, fourrage; Maïs doux, canne; TEF, foin; Teff, paille; Téosinte, foin; Timothy, fourrage; Triticale, fourrage; Triticale, Paille et fourrage; Blé, fourrage; Blé , foin; Blé, paille.

Groupe Codex/Sous-groupe	Exemples de produits représentatifs ¹⁾	Extrapolation aux produits suivants
Sous-groupe 051A, Grains céréaliers et graminées (y compris les pseudo-céréales) destinés à l'alimentation animale à teneur élevée en eau (foin, paille).	Tout produit de fourrage dans ce sous-groupe	<u>Produits à base de grains de céréales et graminées à teneur élevée en eau (fourrage) (AF 3303)</u> : Amaranthe, fourrage ; Amaranthe, foin ; farine de sarrasin, fourrage ; Alpiste roseau, annuel, fourrage ; Digitale, fourrage ; Maïs, fourrage ; Millet, fourrage ; Avoine, fourrage ; Riz, fourrage ; Seigle, fourrage ; Ivraie Italien, fourrage ; Sorgho, fourrage ; Maïs doux, fourrage ; Timothy, fourrage ; Triticale, fourrage ; Blé, fourrage
Sous-Groupe 051B Grains céréaliers et graminées (y compris les pseudo-céréales) destinés à l'alimentation animale à faible teneur en eau (foin, paille).	Tout produit à base de foin ou de paille dans ce sous-groupe	<u>Produits à base de grains de céréales et graminées à teneur élevée en eau (fourrage) (AS 3304)</u> : Amaranthe, foin; Avoine, foin; Avoine, paille; Farine de sarrasin, fourrage; Alpiste roseau, annuel, foin; Digitale, fourrage; Maïs, foin; Millet, foin; Millet, paille; Avoine, foin; Avoine, paille; Pangula, foin; Pop-corn, canne; Ric, paille; Seigle, paille; Ivraie, Italien foin; Sorgho, fourrage; Sorgho, canne; Maïs doux, canne; Teff, foin; Teff paille; Téosinte, foin; Triticale, Paille et fourrage ; Blé, fourrage; Blé, Paille
Sous-groupe 051C Grains céréaliers et graminées (y compris les pseudo-céréales) transformés destinés à l'alimentation animale (comme l'ensilage, le son, les enveloppes)	2)	
Pour créer le sous-groupe 051D Graminées ?		<p>Sous-groupe proposé par le Canada</p> <p>Les Graminées qui sont actuellement inclus dans le Groupe 051B comprennent l'ivraie Italien et pangula. Il a été fait une référence croisée au sous-groupe de fin de graminées pour le gazon Bermuda, féтуque, Pâturin des prés, brome et darnel. Les graminées peuvent également être appropriées séparément en graminées de saison chaude et de saison froide.</p> <p>Le fourrage, et le foin de céréales peuvent également fonctionner comme des produits représentatifs pour le fourrage et Fourrage de Graminées.</p> <p>Voir Annexe II dans le point 7(a) de l'ordre pour la liste des graminées de saison chaude ou fraîche.</p>
Groupe 052 Divers aliments pour animaux	2)	
Sous-groupe 052A Produits de diverses cultures du foin et fourragère à teneur élevée en eau (fourrage vert, betteraves, fanes)	2)	
Sous-groupe 052B Produits à base de légumineuses fourragères à teneur faible en eau (foin)	2)	

Groupe Codex/Sous-groupe	Exemples de produits représentatifs ¹⁾	Extrapolation aux produits suivants
Sous-groupe 052C Produits transformés de diverses cultures fourragères, cultures du foin (farine, enveloppes, pulpes séchées, mélasse)	2)	

1) Les produits représentatifs alternatifs peuvent être sélectionnés basé sur les différences régionales/des pays documentés dans la consommation alimentaire et/ou les aires de production.

2) Il n'est pas possible d'établir un groupe CXL pour ce sous-groupe à la suite de la gamme large de cultures dans ce sous-groupe.

ANNEXE II**Tableau 8 Exemples de la sélection des produits représentatifs**

Classe D, Type 12 Produits secondaires destinés à la consommation humaine d'origine végétale (Comprend les fruits secs, les légumes secs, les herbes sèches et les produits céréaliers usinés (phases précoces de meunerie)) et Type 13 Produits dérivés d'origine végétale (comprend fractions de mouture de grains de céréales, Thés, huiles végétales, brutes, huiles végétales, comestible, Divers produits comestibles dérivés d'origine végétale, Jus de fruits et sous-produits utilisés à des fins d'alimentation animale, dérivées de la transformation des fruits et des légumes)

Groupe Codex/Sous-groupe	Exemples de produits représentatifs ¹⁾	Extrapolation aux produits suivants
Groupe 055 Fruits secs	2)	
Groupe 056 Légumes secs	2)	
Groupe 057 Herbes sèches	Tout produit des sous-groupes 057A et 057B	<u>Groupe des herbes sèches (DH 0170)</u> : Angelica, y compris Garden Angelica, sec; Mélisse, sèche, Basilique, sec basilique, sec ; Feuilles de laurier, sèches; Bourrache, sèche; Buisson ardent, sec; Herbe-aux-chats, sèche; Feuilles de céleri, sèches; Cerfeuil, sec; plante digitale chinoise, sèche; Ciboulette, Chinoise, sèche; Creat, sec; Aneth, sèche; Echinacea, sec; Fenouil, sec; Galbanum, sec; Gambir, sec; Gotu kola, sec; Ballote, sèche; Hysope , sèche; Lavande, sèche; Livèche, sèche; Mamaku, sec; Marjolaine, sèche; Menthes, sèches; Persil, sec; Romarin, sec; Sage, sec; Sarriette, été; Hivers, sec; Cerfeuil anisé, sec; Tanaisie et espèces rattachées, sèche; thym séché; Feuilles du thé des bois, sèches; Bétoine sec; Aspérule, sèche Absinthe, sèche.
Groupe 057A Herbes sèches - Sous-groupe des herbes sèches de plantes herbacées	Tout produit dans ce sous-groupe	<u>Sous-groupe des herbes sèches de plantes ligneuses (DH 2095)</u> Angelica, y compris Garden Angelica, sec; Mélisse, sèche, Basilique, sec basilique; Bourrache, sèche; Buisson ardent, sec; Herbe-aux-chats, sèche; Feuilles de céleri, sèches; Cerfeuil, sec; plante digitale chinoise, sèche; Ciboulette, Chinoise, sèche; Creat, sec; Aneth, sec; Echinacea, sec; Fenouil, sec; Galbanum, sec; Gambir, sec; Gotu kola, sec; Ballote, sèche; Hysope , sèche; Lavande, sèche; Livèche, sèche; Mamaku, sec; Marjolaine, sèche; Menthes, sèches; Persil, sec; Romarin, sec; Sage, sec; Sarriette, été; Hivers, sec; Cerfeuil anisé, sec; Tanaisie et espèces rattachées, sèche; thym séché; Feuilles du thé des bois, sèches; Bétoine sec; Aspérule, sèche Absinthe, sèche.
Groupe 057B Herbes sèches - Sous-groupe des herbes sèches de plantes ligneuses	Tout produit dans ce sous-groupe	Sous-groupe des herbes sèches de plantes ligneuses (DH 2096) Feuilles de laurier, sèches ;_Griffe de Chat, sec ; Gattilier chinois, sec ; Eucommia, sec ; Gymnéma, sec ; Mulberry, sec ; Rue, sec ; Squaw vine, sec ; St. John's Wort, sec ; Vasaka, sec
Groupe 058 Produits céréaliers usinés (phases précoces de meunerie)	2)	

Groupe Codex/Sous-groupe	Exemples de produits représentatifs ¹⁾	Extrapolation aux produits suivants
Groupe 059 Divers Produits secondaires destinés à la consommation humaine d'origine végétale	2)	
Groupe 065 Fractions de mouture de grains de céréales - Sous-groupe de grains de céréales, farine	Farine et Orge et Riz et Grain de Sorgho et Mais et Maïs doux	<u>Groupe de grains de céréales, farine (CF 0080) ;</u> Amaranthe, grain ; maïs miniature (maïs immature) ; Orge ; Sarrasin ; Sarrasin de Tartarie ; Alpiste annuel ; Cañihua ; Chia ; Épi de maïs (grains de maïs décortiqué) ; Cram-cram ; Riz ; Huauzontle ; Larmes de Job ; Maïs ; Millet ; Avoine ; Popcorn ; Psyllium sp., Quinoa ; Riz africain ; Riz ; Sorgho; Maïs doux (grain entier sans rafle ou enveloppe); Teff ou Tef; Téosite; Triticale; Maïs; Riz sauvage
Groupe 065 Fractions de mouture de grains de céréales - Sous-groupe Blé, grains similaires, et pseudo-céréales sans enveloppe, farine	Blé	<u>Sous-groupe de blé, grains similaires, et pseudo-céréales sans enveloppe, farine (CF 2086) ;</u> Amaranthe, grain ; Cañihua ; Chia ; Cram-cram ; Huauzontle ; Psyllium sp., Quinoa ; Seigle ; Triticale ; Farine
Groupe 065 Fractions de mouture de grains de céréales - Sous-groupe Blé, grains similaires, et pseudo-céréales avec enveloppe, farine	Orge	<u>Sous-groupe Blé, grains similaires, et pseudo-céréales avec enveloppe, farine (CF 2087) ;</u> Orge ; Sarrasin ; Sarrasin de Tartarie, Alpiste annuel ; Avoine
Groupe 065 Fractions de mouture de grains de céréales - Sous-groupe Riz céréales	Riz	<u>Sous-groupe de céréales de riz, farine (CF 2088) ;</u> Riz ; Riz, Africain ; Riz sauvage
Groupe 065 Fractions de mouture de grains de céréales - Sous-groupe de grain de sorgho et Millet	Grain de sorgho	<u>Sous-groupe du grain de sorgho et farine, Millet, (CF 2089) ;</u> Digitaire, fourrage ; Larmes de Job ; Millet ; Grain de sorgho ou Teff u Tef.
Groupe 065 Fractions de mouture de grains de céréales - Sous-groupe de céréales de maïs, farine	Maïs	<u>Sous-groupe de céréales de maïs, farine (CF 2090) ;</u> Maïs ; Popcorn ; Téosite

Groupe Codex/Sous-groupe	Exemples de produits représentatifs ¹⁾	Extrapolation aux produits suivants
Groupe 066 Thés	Camellia sinensis	<u>Thés (Thé et thés aux herbes) (DT 0171)</u> Camomille ou Chamomile ; Citron verbena ; Fleurs de tilleuls ; Maté (feuilles sèches) ; Roselle (calyx et fleurs), sèches ; Thé rooibos ; Thé, vert, noir (noir, fermenté et sec); Thé, vert
Groupe 067 Huiles végétales, brute	2)	
Groupe 068 Huiles végétales, comestible (ou raffinée)	2)	
Groupe 069 Divers produits comestibles dérivés d'origine végétale	2)	
Group 070 Jus de fruits	2)	
Groupe 071 Sous-produits dérivés de la transformation des fruits et des légumes	2)	

- 1) Les produits représentatifs alternatifs peuvent être sélectionnés basé sur les différences régionales/des pays documentés dans la consommation alimentaire et/ou les aires de production.
- 2) Il n'est pas possible d'établir un groupe CXL pour ce sous-groupe à la suite de la gamme large de cultures dans ce sous-groupe.